

Crash de Charm el-Cheikh en 2004 : le juge a ordonné un non-lieu

lundi 13 novembre 2017, par Thémis



Le crash du vol de la Flash Airlines avait fait 148 morts, dont 134 Français. L'instruction a mis en cause la compétence des pilotes de l'avion, décédés dans l'accident.

148 morts, dont 134 Français, sans que personne ne doive rendre de comptes.

D'après les avocats des familles des victimes, la justice française a rendu un non-lieu dans l'affaire du crash de Charm el-Cheikh en 2004. Un Boeing 737 de la compagnie égyptienne à bas coûts Flash Airlines s'était abîmé dans la mer Rouge.

L'ordonnance aurait été rendue dès le 11 juillet dernier, conforme aux réquisitions du parquet de Bobigny faites au mois de janvier.

Le juge a estimé que l'enquête ne permettait "pas de retenir d'autre hypothèse que celle des fautes imputables à l'équipe de pilotage", décédée dans l'accident. Il n'y aurait donc pas d'autres responsabilités à mettre en cause. Les deux avocats des familles ont précisé avoir fait appel.

Le rapport d'enquête officiel publié par l'Egypte en 2005 mettait hors de cause l'équipage, l'avionneur Boeing ainsi que les autorités françaises qui avaient autorisé Flash Airlines à desservir l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Mais l'enquête ne se basait que sur 10% des pièces de l'avion récupérées en mer, dénonçaient les familles des victimes. Dans un contre-rapport en 2007, elles mettaient notamment en cause Flash Airlines, une petite compagnie qui n'exploitait que deux avions et qui avait été interdite en Suisse pour divers manquements à la sécurité.

Date : 13/11/17

Auteur : AFP

Source : L'Express